

*Date de dépôt: 1<sup>er</sup> novembre 2005*  
*Messagerie*

## **Rapport** **de la Commission des droits politiques et règlement du Grand** **Conseil sur les incompatibilités des membres du Grand Conseil** **élus le 9 octobre 2005**

### **Rapport de M. Antonio Hodgers**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil s'est réunie les 24 et 26 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2005, sous la présidence de M. Jacques François.

Elle a examiné la situation de tous les députés élus, ainsi que celle des premiers viennent-ensuite.

La commission s'est toutefois interrogée sur la compatibilité de candidats élus ayant, de par leurs fonctions, déjà prêté serment devant un autre Pouvoir. Après discussion, la commission a décidé de demander un avis de droit à ce sujet (pour: 1 UDC, 2 R, 3 S, 1 PDC, 1 AdG ; contre : 2 Ve ; abstentions : 3 L), sans lui donner un effet suspensif pour les candidats élus au Grand Conseil le 9 octobre 2005.

Par conséquent, la commission a admis la compatibilité de tous les députés élus.

C'est donc à l'unanimité que la commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, de prendre acte de ce rapport.